

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE
DU 31 AOUT 2017**

Date de convocation : le 26 juillet 2017

Conseillers en exercice : 15
Présents : 9
Absent(s) excusé(es) : 6
Pouvoirs : 2
Votants : 11
Majorité absolue : 6

L'an deux mille dix-sept, le trente-et-un août, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle REILLON, maire.

Etaient présents : Christelle REILLON, Olivier RICOU, Nadège CHESNEAU, Sylvie LANDELLE, Roger BOILEAU, Myriam COUSIN-MANCEAU, Géraldine BRICIER, Claudius BROCHARD, Damien GUERET.

Absents/Excusés : Maurice AUBRY (pouvoir à Roger BOILEAU)
Ellen BARBEDETTE-RAVE (pouvoir Myriam COUSIN-MANCEAU)
Agnès PLANCHARD - Laurent AILLERIE
Maud VINCHON-FAUCHER
Valérie DUROY

Secrétaire de séance : Myriam COUSIN-MANCEAU

Ordre du jour :

1. MARCHE PUBLIC
 - Lancement appel d'offres marché voirie et sécurité routière
 - Lancement appel d'offres marché de maîtrise d'œuvre « Réhabilitation du Bar- Restaurant »
2. ENFANCE JEUNESSE :
 - Création d'un poste – secteur animation
 - Convention de participation aux frais de fonctionnement avec la commune de Montigné le Brillant (Camps du 17 au 21 juillet 2017 – ALSH du 28 août au 1^{er} septembre 2017)
3. SCOLARISATION EXTERIEURE
 - Participation financière aux charges de fonctionnement de l'école maternelle et élémentaire « La Forêt » de Saint Berthevin pour 2 enfants
4. SERVICE TECHNIQUE
 - Acquisition d'un tracteur avec reprise d'anciens matériels
5. FINANCES
 - Préparation budgétaire 2018
6. RESSOURCES HUMAINES
 - Plan de formation des agents
7. ASSOCIATIONS COMMUNALES
 - Utilisation des locaux de stockage par le milieu associatif
8. JOURNEE DU PATRIMOINE
9. MISSION : CLASSEMENT DES ARCHIVES
10. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2017

Madame le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 11 juillet 2017.

Le conseil municipal souhaite apporter une modification au titre du sujet n°12. Il est mentionné « **TERRITOIRE ENREGIE MAYENNE (ex SDEGM)** » au lieu de « **TERRITOIRE ENERGIE MAYENNE** ».

Le Conseil Municipal en prend acte. Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2017 est approuvé, à l'unanimité des membres présents.

1- MARCHÉ PUBLIC

Lancement appel d'offres marché voiries et sécurité routière

Lancement appel d'offres marché de maîtrise d'œuvre « Réhabilitation du Bar-Restaurant »

A/ Lancement marché d'appel d'offres : voirie et sécurité routière

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le **marché public de travaux « voiries »** est composé de 2 lots:

1^{er} lot: Travaux des chemins et des fossés 2017

2^{ème} lot: Travaux PATA « Points à Temps » 2017

Chaque lot a été estimé à 5 000 € de travaux, c'est l'enveloppe budgétaire octroyée au titre de l'année 2017.

Les sites d'interventions: Rte du Petit Bignon – Les Gauteries et Chemin des Bignonnières (à la demande de la commune de Loiron) environ 70m de fossés.

Choix de la date limite de réception des offres : 6 octobre 2017 à 12h00

Choix de la date d'ouverture des plis : 10 octobre 2017 à 14h00

Travaux devant débuter au 15 novembre 2017 au plus tard

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le **marché public de travaux « sécurité routière »** concerne la réalisation d'un plateau à l'entrée du bourg sur la RD 500 (en direction de Laval au niveau du carrefour : chemin de la Gaulerie et Garage AD) et prévoit les ralentissements en adéquation avec le projet communal (re-matérialisation de la ligne blanche au niveau du cimetière ou bien matérialisation d'une ligne ocre).

Choix de la date limite de réception des offres : 6 octobre 2017 à 12h00

Choix de la date d'ouverture des plis : 10 octobre 2017 à 14h30

Concernant l'aménagement de la « Rue de la Gaulerie », un essai sera effectué durant 1 mois en matérialisant des places de stationnement en quinconce sur l'artère principale avec mise en place de cônes de signalisation blancs et rouges.

Cela s'effectuera durant la semaine n° 36 (période du 04 au 09 septembre 2017).

Les habitants de la rue de la Gaulerie nous feront un retour de leurs appréciations avant une mise en place définitive.

Mme le Maire informe qu'il y aura des travaux de remplacement de l'ouvrage de franchissement du ruisseau de "La Paillardière" au lieu-dit « La Hardonnière », sur la RD500 reliant la commune d'Ahuillé à Saint Berthevin du 18 septembre au 20 octobre 2017.

B/ Lancement marché d'appel d'offres : réhabilitation bar-restaurant

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la « Réhabilitation du bar/restaurant », portant sur la réhabilitation, démolition partielle et extension d'un bar restaurant, d'un logement, et de l'aménagement d'un petit parking

Il comprendra notamment :

- Les études d'avant-projet
- Les études de projets
- L'assistance au maître de l'ouvrage pour la passation du ou des contrats de travaux
- Les études d'exécution
- La direction de l'exécution des travaux
- L'assistance pour opérations de réception
- ...

Les travaux de rénovation, de démolition partielle et d'extension devront permettre, outre une remise aux normes du bâtiment existant d'assurer et d'augmenter la capacité d'accueil et de fonctionnement du futur restaurant/bar, situé en RDC.

Le CCTP (Cahier des clauses techniques particulières) sera élaboré par le CAUE.

Choix de la date limite de réception des offres: **20 octobre 2017 à 12h00**

Choix de la date d'ouverture des plis : **20 octobre 2017 à 13h30**

Les travaux devant débuter au cours du 1^{er} semestre 2018

L'analyse des offres de ce marché public aura lieu le **24 octobre 2017 à 20h30**.

2- ENFANCE JEUNESSE

A/ Création d'un poste – secteur animation jeunesse

Madame le maire rappelle le contexte du service enfance/jeunesse à partir du 1^{er} septembre 2017 :

- Les agents au nombre de 14 ont été répartis sur 2 filières :
 - **Filière technique : 9 agents** dont 1 responsable
 - **Filière animation : 5 agents** dont 1 responsable
- Prolongation du mi-temps thérapeutique d'un animateur jusqu'au 9 novembre 2017, s'il y a le souhait de renouveler celui-ci, le dossier devra être déposé avant le 10 octobre 2017
- Renouvellement d'un arrêt de travail d'un agent technique du 28/08 au 30/09/2017 inclus
- Reprise de la responsable du service enfance/jeunesse le 28/08/2017 en temps partiel de droit à hauteur de 80% après son congé maternité
- Le CDD de l'agent mis à la disposition de l'association « Alerte football » n'a pas été reconduit : aucun retour de l'association suite à la dernière réunion
- Réunion de pré-rentrée avec les agents le vendredi 1^{er} septembre 2017 à 8h30 avec Mme le Maire et l'élue référent

Afin de palier à ces différents changements de plannings, la commune devra recruter un agent à hauteur de 26,75h/35^{ème} pour le secteur animation-jeunesse.

Ses missions comprendront :

- l'accueil périscolaire, TAP, surveillance de la pause méridienne, trajets école
- Assistance auprès de la responsable de l'animation enfance-jeunesse pour préparation des vacances scolaires : construction de programmes d'activités, élaboration de plaquettes, fiche d'inscription, affiches ...

Plusieurs pistes de recrutement sont en cours dont la possibilité de recruter un des animateurs de l'année scolaire 2016-2017.

Dans l'attente de ce recrutement, la commune pourra pallier à cette absence par une mission de service ponctuel sur une période d'un mois du 05 au 30/09/2017

Concernant l'entretien des locaux, l'absence sera palier avec les agents permanents dans la mesure de leur volume horaire possible.

Le Conseil Municipal est favorable à un recrutement afin de pourvoir au remplacement temporaire d'agents titulaires au titre de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Certaines prestations pourraient être déléguées au CDG53 si au niveau de leur service remplacement, dans le cadre d'une mise à disposition par le CDG 53.

B/ Convention de participation aux frais de fonctionnement avec la commune de Montigné le Brillant (Camps du 17 au 21 juillet 2017 – ALSH du 28 août au 1^{er} septembre 2017)
Délibération n°053-2017

Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire aux finances donne lecture de deux conventions de participation aux frais de fonctionnement avec la commune de Montigné le Brillant.

Convention pour le camp intercommunal 7/11 ans à Sillé le Guillaume (72) du 17 au 21 juillet 2017

Les dépenses de fonctionnement liées au camp (transport, nourriture, camping, activités sportives ...) sont supportées par la commune de Montigné le Brillant

Ces dépenses seront réparties entre les 2 communes au prorata du nombre d'enfants ayant participé au camp.

Pour la commune d'Ahuillé, il y avait 12 enfants dont 1 animateur stagiaire BAFA rémunéré par la commune.

Elle supportera également une quote-part du salaire de l'animateur BAFA de Montigné le Brillant au prorata du nombre d'enfants de sa commune.

Aucun justificatif n'a été transmis actuellement pour définir le coût de participation de la commune d'Ahuillé.

Convention suite à l'ouverture ALSH pour la période du 28 août au 1^{er} septembre 2017 à Montigné le Brillant

L'accueil s'effectue à Montigné le Brillant et ne pourra dépasser 40 enfants par jour.

Les repas du midi sont fournis par la Cuisine Centrale de Cossé le Vivien et sont facturés à la commune de Montigné le Brillant ainsi que l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

Ces dépenses seront réparties entre les 2 communes au prorata du nombre d'enfants inscrits.

Aucun justificatif n'a été transmis actuellement pour définir le coût de participation de la commune d'Ahuillé

Prévisionnel: 16 enfants inscrits

Animateurs présents: Gaëlle Plet – Antoine Gille (sauf le 1^{er} sept.) – Sandra Guédon et Louisiane Maingard (le 1^{er} sept.) rémunérés par la commune.

Transport réalisé par les services du TULIB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE les 2 conventions de participation aux frais de fonctionnement durant le camp intercommunal 7/11 ans à Sillé le Guillaume (72), organisé en concertation avec la commune de Montigné le Brillant, qui s'est déroulé du 17 au 21 juillet 2017 et durant l'ouverture de l'ALSH sur la commune de Montigné le Brillant pour la période du 28 août au 1^{er} septembre 2017
- La commune de Montigné le Brillant devra fournir, à l'appui du titre de recette, tous les justificatifs de dépenses
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Il sera proposé à la commune de Montigné le Brillant d'établir une convention annuelle dès janvier 2018 en vue d'éviter les problèmes organisationnels de fonctionnement des camps ou d'ALSH en intercommunalité.

Certaines sorties ont été organisées en intercommunalité durant les petites vacances scolaires, aucune convention n'a été faite et transmise que ce soit par la commune d'Ahuillé ou la commune de Montigné le Brillant.

Un point sera réalisé sur l'année 2017 afin que les dépenses soient partagées et refacturées à la collectivité concernée en fonction du nombre d'enfants inscrits.

3- SCOLARISATION EXTERIEURE : Participation financière aux charges de fonctionnement de l'école maternelle et élémentaire « La Forêt » de Saint Berthevin pour 2 enfants

Délibération n°054-2017

Madame le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la commune de St Berthevin nous informant de l'inscription d'un enfant en petite section de maternelle à l'école « la Forêt » où la fratrie poursuit sa scolarité en classe de CE1 à l'école élémentaire « La Forêt » de St Berthevin pour l'année -scolaire 2017-2018.

C'est une mesure dérogatoire stipulée au décret n° 86-425 du 12 mars 1986, article 23 de la loi de 1983 notifiant « qu'une commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résident sur son territoire lorsque leur inscription dans une autre commune est justifiée par l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune ».

La scolarisation d'un enfant dans une école d'une autre commune autre que celle de sa résidence ne peut être remise en cause par l'une ou l'autre d'entre elles avant le terme soit de la formation préélémentaire, soit de la scolarité primaire de cet enfant commencées ou poursuivies durant l'année scolaire précédente.

Cette loi entraîne donc l'obligation d'une participation financière des communes de résidence aux charges de fonctionnement des écoles publiques des communes d'accueil.

Il nous est indiqué que la participation au titre de l'année scolaire 2016-2017 s'élevait à 1622,62 € pour un enfant en classe de maternelle et que celle-ci sera revue au titre de l'année scolaire 2017-2018.

Au vu de ces dispositions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE de participer financièrement aux charges de fonctionnement qui seront définies au titre de l'année scolaire 2017-2018 et des années à suivre tant que la scolarité de ces enfants entrent dans les mesures dérogatoires du décret n° 86-425 du 12 mars 1986
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférent

Le Conseil Municipal souhaite que Mme le Maire puisse rencontrer la famille concernée en vue d'inciter celle-ci à inscrire leurs enfants sur le territoire de la commune d'Ahuillé.

4- SERVICE TECHNIQUE : Acquisition d'un tracteur avec reprise de matériels

Délibération n°055-2017

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la vétusté des 2 tracteurs appartenant à la commune et qu'ils doivent subir certaines réparations importantes :

Tracteur Concerné	Réparation à effectuer	Montant des Travaux HT	Montant des Travaux TTC	Global
DEUTZ AG+75	Remplacement radiateur	1 429,15 €	1 714,98 €	1 714,98 €
DEUTZ R1.45DT	Embrayage complet	2 065,50 €	2 478,60 €	5 617,08 €
DEUTZ R1.45DT	Changement de la boîte de vitesse	2 615,40 €	3 138,48 €	
				7 332,06 €

Une réflexion s'est avérée nécessaire afin de connaître l'utilité de ces 2 tracteurs sur la commune d'Ahuillé en concertation avec les agents techniques et la commission voirie.

Une mise en concurrence a été lancée auprès de ROMET MOTOCULTURE –ETS LAUNAY – HUBERT AGRI et CLAAS, celle-ci est présentée ci-dessous en intégrant le choix de la commission voirie :

SOCIÉTÉ	MARQUE	FONCTIONNALITÉ	TARIF SANS REPRISE	MONTANT RESPRISE	TARIF AVEC REPRISE	DELAI	OBSERVATIONS	
HUBERT AGRI	KUBOTA STW40	Moteur 40 CV Chargeur MxC3 monolevier Godet 4 en 1 Version Avec Cabine	39609€ HT	15000€ HT	24609€ HT	4 à 6 semaines	Parait faible au niveau de la puissance 40 CV (3 cylindres) - peu de nouvelles d'utilisation (questionnement pour l'avenir) et l'application du girobroyeur	Avec chargeur Mailleux
HUBERT AGRI	KUBOTA STW40	Moteur 40 CV Chargeur LA 454 Godet 4 en 1 Version Avec Cabine	38509€ HT	15000€ HT	23509€ HT			
ROMET	TG6400 AVEC CABINE	Moteur 42 CV et 1498 cm3 3 Cylindres Turbocompresse 4 Roues Motrices Roues Gazon Cabine Chauffé et Clim 2 Distributeurs 4 Arrière 1 Distributeur Monolevier 4 Avant Attache rapide Carte Grise Comprise	30972,36€ HT	12500€ HT	18472,36€ HT		Inconvénients: 3 cylindres et seulement 42CV (semble faible pour les attentes de la commune)	Réduction tarifaire correspond à la prise en charge de la facture 600 € HT + 1er entretien offert (200 €)
ROMET	TG6490 HYDRO CABINE	Moteur 51 CV 2197 cm3 4 Cylindres 4 Roue Motrice Prise de Force Arriere + Ventrale Cabine Chauffée et Clim Carte Grise Comprise	33814,00€ HT	12500€ HT	21314€ HT	10 jours pour le tracteur - 3 à 4 semaines pour le chargeur	Chargeur Mailleux - Correspond parfaitement aux différentes utilisations et permet d'envisager l'avenir (élagage...) - Garantie 2 ans	

CLAAS	KIOTI NX 5020 HST ARCEAU	Puissance max 49 CV Moteur 4 cylindres PDF 540 tr/min relevage 2000 tonnes canopy chargeur KIOTI KL 155 godet à terre Avec Cabine	41400€ HT	20000€ HT	21400€ HT	6 semaines	Tracteur méconnu (Fiabilité ???) puissance correcte 49 CV pourrait correspondre aux attentes de la commune - Garantie 1 an	Pas de prise en charge de la facture Launay - ni de proposition d'un 1er entretien offert - Il faut rassembler les pièces sur le tracteur Lamborghini (prévoir un nouveau coût horaire de main d'œuvre)
-------	-----------------------------	--	-----------	-----------	-----------	---------------	---	--

Le démontage des pièces afin de réaliser les devis de réparation restera à la charge de la commune, celui-ci a été estimé à 600 € HT (Ets Launay)

Proposition de la commission voirie:

Tracteur TG6490 HYDRO CABINE (avec chargeur) : 33 214,00 € HT – (hors chargeur) : 21 314,00 € HT

Budget prévisionnel : 20 000 € TTC

Proposition de vendre la benne bleue qui ne pourra plus être adaptée sur le nouveau tracteur et la tonne à lisier (plus en service depuis plus de 5 ans)

Nouvelle proposition ROMET (prix HT)

ACQUISITION TRACTEUR avec chargeur	33 214,00
REPRISE TRACTEUR DEUTZ	- 10 000,00
REPRISE TRACTEUR LAMBORGHINI	- 2 500,00
REPRISE TONNE A LISIER	- 1 200,00
REPRISE BENNE	-1 500,00
COUT HT	18 014,00
COUT TTC	21 616,80

Il est rappelé qu'une convention de prêt de matériel municipal a été conclue entre la mairie d'Ahuillé et la mairie de Courbeville pour l'utilisation du tracteur avec chargeur d'une puissance de 75CV pour une année renouvelable avec tacite reconduction (délibération n° 91-2016 en date du 30/08/2016).

La mise à disposition de ce tracteur a été fixée à 135 € par demi-journée.

Les modalités de cette convention seront à revoir : prêt de matériel neuf – cotisation assurances... afin de définir éventuellement un nouveau tarif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- EMET UN AVIS FAVORABLE à l'acquisition d'un nouveau tracteur à condition que celui-ci ne dépasse pas la prévision budgétaire fixée à 20 000 € TTC et selon les modalités de la commission voirie
- sous réserve que ces conditions soient respectées, Madame le Maire EST AUTORISÉE à signer tous les documents s'y afférents

5- FINANCES : Préparation budgétaire 2018

Monsieur Ricou, 1^{er} adjoint au Maire, présente le calendrier de préparation budgétaire de l'année 2018.

Dates	Evénements
06/09/2017	Nouveau tableau de répartition analytique - RDV matin essentiellement
26/09/2017	Point sur la situation budgétaire 2017 (fonct./invest.)
05/10/2017	Etat de la situation budgétaire "par service"
06/10/2017	Remise aux responsables de service / élus référent: tableau de préparation budgétaire par services 2018 pour travail avec les commissions
05/10 au 06/11/2017	Elaboration des propositions budgétaires 2018 pour les 2 sections (fonct. / Invest.)
06/11/2017	Tableaux de préparation budgétaire par services 2018 à remettre SG
13 - 14/11/2017	Présentation des propositions budgétaires 2018 "par services" - Retranscription du travail des commissions/responsables
20/11/2017	Présentation et choix des orientations du budget investissement 2018 (dépenses)
24/11/2017	Présentation du budget fonctionnement 2018 (dépenses - recettes)

du 27 nov. au 1er déc. 2017	Recherche des recettes d'investissement suivant les projets d'investissements 2018 retenus
07/12/2017	Présentation du budget investissement 2018 (dépenses - recettes)
14/12/2017	Présentation des choix et des orientations budgétaires 2018
	Dates limites du dépôt des factures visées pour un enregistrement comptable sur l'exercice 2015 :
15/12/2017	Section INVESTISSEMENT
	Dates limites du dépôt des factures visées pour un enregistrement comptable sur l'exercice 2016 :
31/12/2017	Section FONCTIONNEMENT
09/01/2018	Proposition budget 2018 version n°1
26/01/2018	arrêt du projet BP 2018
Vendredi 23/02/2017	CONSEIL MUNICIPAL Vote des comptes administratifs 2017 Vote des budgets 2018

Certaines dates pourront être modifiées selon l'avancée de la préparation budgétaire 2018.

6- RESSOURCES HUMAINES : Plan de formation des agents

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des formations souhaitées par les agents :

Service Administratif	Pôle comptabilité	Initiation à la comptabilité M14
		Formation d'intégration
	Pôle Etat Civil	Formation au PACS – changement de prénom et l'actualité réglementaire
		Organisation et Gestion du cimetière
Pôle Administration Générale	Mise en situation et cas pratique MAPA	

Service technique	Pôle espaces verts / voirie	Entretien des espaces publics (liaison avec les produits phytosanitaires)
		Comment entretenir le cimetière en zéro phyto

Service enfance-jeunesse	Pôle entretien des locaux/restauration scolaire	Mise en pratique sur les règles d'hygiène (entretien des locaux)
	Pôle ATSEM	Mise en pratique sur les règles d'hygiène (entretien des locaux)

Tous services confondus	PSC1
Serv. administratif – Enfance/Jeunesse	ARPEGE – Basculement vers le logiciel CONCERTO OPUS
Serv. administratif - Technique	LOGICIEL SMART GEO Eclairage Public

Madame le Maire présente les dépenses réalisées au titre de la formation des agents et des élus. En sachant que les formations des agents sont le plus souvent dispensées par le CNFPT (centre nationale de la fonction publique territoriale) et qu'elles sont gratuites.

Il reste à charge de la collectivité un complément sur les frais kilométriques des agents si le véhicule de service est déjà utilisé.

	Montants en €
BP prévisionnel 2017 (agents) – imputation comptable 6184	3 500
Dépenses réalisées	708 (Ass. Bar de La Poste) 140 (formation MAPA – AMF)
Engagements	740 (formation PSC1 – Etat Civil)
Solde au 31/08/2017	<u>1 942</u>
BP prévisionnel 2017 (élus) – imputation comptable 6535	800
Dépenses réalisées	140 (formation MAPA via AMF)
Engagements	110 (formation AMF)
Solde au 31/08/2017	<u>550</u>

7- ASSOCIATIONS COMMUNALES : Utilisation des locaux de stockage par le milieu associatif

Les associations utilisent différents lieux pour stocker leurs matériels :

- Garage près de l'animation jeunesse
- Placard de la salle multi-activités
- Sous-sol de la salle multi-activités
- Loge près de l'Eglise

Une organisation est à mettre en place afin d'optimiser les espaces :

- Espace communal / Espace associations
- Méthode du 5S : trier, ranger, nettoyer, conserver en ordre et propre, formaliser et impliquer
- Date de nettoyage/rangement à définir : élus/associations
- Elaboration de contrat de mise à disposition des locaux auprès des associations

Il est proposé d'associer les jeunes des chantiers argent de poche aux prochaines vacances.

8- JOURNEE DU PATRIMOINE

La journée du Patrimoine aura lieu le Dimanche 17 septembre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Son déroulement :

- Visite du parc et du Château de la Roche
 - Exposition à l'orangerie
 - Ateliers sur le thème des châteaux pour les enfants à partir d'un croquis du château de la Roche
 - Animation musicale non prévue
 - Pour l'histoire du château, sollicitation de la société d'histoire et d'archéologie : pas d'intervention en 2017 car recherches sur le château non abouties
- Randonnée pédestre « Autour des Châteaux d'Ahuillé »
 - En partenariat avec l'association des randonneurs
 - Départ 14h00 Salle de Lavandières
 - Château de la Barbottière, la Patrière, La Roche
- Communication : banderole, Infocale, site internet, affiche dans les commerces/bibliothèque, « bouger en Mayenne », office du tourisme
- Sécurité : respect des modalités prévues dans la circulaire de la Préfecture de la Mayenne
- CAUE : Mme Maryline BRUNET (livres sur le patrimoine mayennais) effectuera un croquis du Château de la Roche afin que les enfants puissent travailler leur imagination
Possibilité de prévoir une animation musicale
- Equipe d'élus : appel à volontaires (Transmettre un tableau pour les permanences)
- Voir la possibilité d'offrir un pot de l'amitié à l'issue de la randonnée (commission)

9- MISSION CLASSEMENT DES ARCHIVES

La mission a été réalisée entre novembre 2016 et le 1^{er} août 2017

- Par Nadège BOSSE-OLIVIER du CDG53
- 50 jours d'intervention
- Les archives > 50 ans (soit avant 1967) ont été transférées aux archives départementales
- 2 tonnes d'archives (35,2 ml) ont été détruites (usine d'incinération de Pontmain)
- 81,3 ml de documents d'archives sont conservés en mairie d'Ahuillé
- Capacité de stockage restante 107,8 mètres en rayonnage métallique

En vue d'assurer une bonne conservation des archives : Chauffage à installer, stores installés

- Formation du personnel en cours : explication de la nouvelle organisation, méthode de recherche et modalités de communication à la population
- Communication presse en août 2017 (Ouest-France), article sur site internet + bulletin municipal 2018

10- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Nom de la zone humide : A définir
 - 2 propositions : Le Pré de la Rainette ou La prairie de la Provosterie
 - Retenu : Pré de la Rainette
- Familles rurales : nouvelle activité de chorale dès le 18/09 à 20h
- Calendrier des commissions enfance jeunesse à fixer
- Présentation de l'étude du CAUE -bâtiments publics/ organisation et utilisation : mercredi 20 septembre à 20h00 (tout le conseil)
- RAM : changement des horaires de permanence de Mme RICOU-MARGAS souhaité le vendredi de 14h à 17h00 (au lieu du 13h30 à 16h30 le lundi), lieu : salle du RDC de la mairie
Avis favorable
- Bulletin municipal : remerciements aux élus qui ont participé à sa diffusion (800 foyers)
Quelques avis d'élus sur la formule : trouve dommage la séparation du milieu associatif de la vie communale – Qualité du papier moindre –
L'économie sur la rédaction est très appréciable représentant une économie de 50% du budget
- Journée citoyenne : prochaine réunion le 11/09 (fiche technique et retour inscription par chantier)- Faire la publicité et parrainer son entourage !
- TAP : Comité de pilotage après les vacances de la Toussaint (travail préalable en commission enfance jeunesse)

- Travaux d'été Ecole S Sens : rambarde, film anti-UV dans 2 classes, travaux accessibilité marches/nez de marche hall, aménagement BCD, meuble de rangement feuilles dessin, vitrification hall, nettoyage vitres
- Nouvel inspecteur d'académie : M. MERCIER
- Mise à disposition des conseillers de l'étude de la DDT sur la consommation des surfaces agricoles entre 2005 et 2013

Séance levée à 23h45.